



Gilles Cortesi
Délégué syndical Central
Sud Spectacle

LETTRE OUVERTE À L'ATTENTION DE M. STÉPHANE LISSNER

Paris, le 30 mai 2018.

Monsieur,

Suite à vos nombreuses déclarations dans les médias concernant le sondage effectué par la Commission d'Expression Artistique du Ballet de l'Opéra national de Paris, bien des remarques s'imposent et de nombreuses interrogations demeurent sans réponse.

A de nombreuses reprises ces dernières semaines, vous laissez entendre que l'enquête transmise à la presse a été manipulée et qu'elle n'est pas conforme à l'original. Afin de lever définitivement tout doute à ce sujet, nous vous transmettons en pièce jointe - au cas bien improbable où votre directeur adjoint ne vous l'aurait pas fait parvenir - le constat d'huissier diligencé par les membres de la CEA confirmant la véracité du document. Rassurez-vous, la copie est bien conforme à l'original.

Par ailleurs, dans l'article de l'hebdomadaire *Paris Match*, vous affirmez : « la personne qui a rendu ce texte public refuse de donner les codes d'accès au document d'origine », vous jouant ainsi d'une ambiguïté. Le lecteur peu averti pourrait croire que cette personne est celle qui a fait parvenir ce sondage à la presse. Il n'en est rien. En revanche, c'est tout à son honneur d'avoir résister aux différentes pressions exercées par la direction et certaine organisation syndicale. Il a ainsi garanti l'anonymat des répondants, respectant cette promesse faite aux danseuses et aux danseurs. Aucun amalgame n'est possible, et à notre connaissance, à ce jour, on ignore qui est l'auteur de cette fuite dans la presse.

De plus, et afin d'être tout à fait clair, la personne que vous incriminez n'a fait que diffuser, et après l'accord de la CEA, cette enquête aux danseuses et danseurs en précisant que c'était un document de travail interne au ballet. Nous sommes donc bien loin d'un rendu public tel que vous l'avez suggéré.

Enfin, vous réduisez cette enquête à un problème générationnel, culpabilisant les plus jeunes en un vain conflit de générations, mais à bien lire ce document on réalise rapidement que cela dépasse largement cette simple question et que bon nombre de problèmes exposés ont déjà été soulevés par le passé. De deux choses l'une, soit vous n'avez pas pris la peine de lire en détail ce document, soit vous tentez, par une pirouette générationnelle, d'éluder les questions gênantes qui se posent à la direction.

En tout cas, l'incompréhension est totale : la direction a dans un premier temps fait pression sur la CEA pour la faire démissionner, et dans un second temps, entame des procédures disciplinaires envers les membres démissionnaires de la CEA, ainsi que le salarié qui a aidé à l'élaboration informatique de ce document. Incompréhension encore plus grande quand on apprend que le salarié en question est le seul à avoir reçu une convocation pour un entretien disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement. **A la recherche d'un bouc-émissaire ?**

Selon la DRH, il n'est pas possible de commenter une procédure en cours. Le contenu de votre interview à charge contre les salariés incriminés est donc très mal venu. **Tout cela ressemble fort à une chasse aux sorcières.** Nostalgie ?!

En attendant, le fond du problème reste entier. A nier cette réalité, la stratégie d'évitement mise en place par la direction se retournera nécessairement contre l'Opéra.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération syndicale.

Gilles Cortesi